

Médecin vacataire PATHOS (F/H)

L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS CVL) a pour mission de définir et de piloter la politique régionale de santé en prenant en compte les spécificités des territoires, les acteurs et partenaires ressources, et en impulsant les évolutions de l'offre en afin d'améliorer la santé de la population et de rendre notre système de santé plus efficient.

La Direction de l'offre médico-sociale a pour missions principales l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques régionales en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes confrontées à des difficultés spécifiques.

Au sein de cette Direction et dans le cadre des missions règlementaires de l'ARS vous effectuerez les validations des coupes PATHOS des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

Les conditions de validation des coupes Pathos transmises par les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ont été modifiées par le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD.

L'évaluation des besoins en soins requis des résidents de chaque établissement réalisée à l'aide du référentiel Pathos est effectuée par le médecin coordonnateur de l'EHPAD et transmise, pour contrôle et validation au médecin valideur désigné par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

En cas de désaccord entre le médecin coordonnateur de l'établissement et le médecin valideur, la commission régionale de coordination médicale détermine le « pathos moyen pondéré » (PMP) de l'établissement.

Votre mission s'exercera avec l'appui de la Direction de l'Offre Médico-Sociale qui doit suivre la procédure générale de validation en vigueur dans la région en lien avec le médecin référent Pathos de l'ARS CVL.

Le médecin vacataire s'engage à :

- Suivre les formations dispensées par l'ARS à l'utilisation de la grille AGGIR, du référentiel PATHOS et du système d'information GALAAD,
- Remplir une déclaration d'intérêts mentionnant toute intervention rémunérée ou non au sein des EHPAD de la région Centre-Val de Loire. Cette déclaration d'intérêts doit également mentionner tout lien avec les fédérations, syndicats ou autres associations ou groupement œuvrant dans le champ des personnes âgées,
- Ne pas faire état, en dehors des agents directement concernés de l'ARS CVL qui vous a missionné, des informations recueillies lors de vos missions et du respect du secret médical,
- Respecter le calendrier fixé par l'ARS CVL et la procédure générale élaborée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Profil et compétences :

Le médecin vacataire désigné par le directeur général de l'ARS doit :

- Etre inscrit au conseil de l'ordre des médecins,
- Etre formé à la gériatrie (DU de médecins coordonnateur ou DU/Capacité de gériatrie), ou bien justifier d'une expérience significatives de validation Pathos,
- Avoir une connaissance sur le champ des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Informations complémentaires :

Statut : vacataire

Salaire : 600 € nets + frais de déplacement

Durée : 1 an renouvelable à raison de vacances d'1 à 2 jours par dossier traité selon l'importance de l'EHPAD.

Contact :

Envoyer lettre de motivation et CV au service « recrutement » de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire – ars-cvl-mobilite-recrutement@ars.sante.fr à l'attention de Monsieur le Directeur Général - Préciser les références du poste.

Renseignements auprès de Gabriel GRABOWSKI 02.38.77.47.34 ou Françoise RAVENEAU 02.38.77.47.80 pour le recrutement

Auprès du Dr Azeb SEBATLAB pour les missions du poste 02.38.77.31.98